

A. IDENTIFICATION DU POINT DE DISTRIBUTION À DESSERVIR

Nom :

N° et nom de la voie :

--	--	--	--	--	--

Code postal

Localité

B. IDENTITÉ DU DEMANDEUR
 Propriétaire Locataire Gérant Autre cas

Contacts: Tél: Mél:

Nom ou raison sociale :

Adresse (si différente de celle indiquée en A) :

 DOMICILE :

N° d'app. ou de boîte aux lettres

Ent. - bât. - imm. - résidence

N° et nom de la voie

 Code postal et localité

--	--	--	--	--	--

 BP:

N° de la BP

 Code postal et localité

--	--	--	--	--	--

C. DATE D'INSTALLATION D'UNE BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE

L'habitation désignée ci-dessus étant, à ce jour, équipée d'une boîte aux lettres normalisée, selon les conditions indiquées au verso, je demande que la desserte postale de cette habitation soit assurée dès que possible.

À , le Signature du demandeur :

D. RÉSERVÉ À L'OPT NC : CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION

La boîte aux lettres installée à l'adresse indiquée au tableau A :

- est conforme (1) ;

- n'est pas conforme (1) ;

à la norme AFNOR NF D 27-405 (pour installation extérieure) ;

- cette boîte peut être desservie à compter du (1)

- motif du refus de l'installation : (1)

TAD

À , le

Visa :

--	--

--	--

UNE BOÎTE NORMALISÉE POUR VOTRE COURRIER

Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur prévoit l'installation **obligatoire d'une boîte aux lettres normalisée** (c'est-à-dire conforme à la norme AFNOR NF D 27-405).

OÙ LA POSER ?

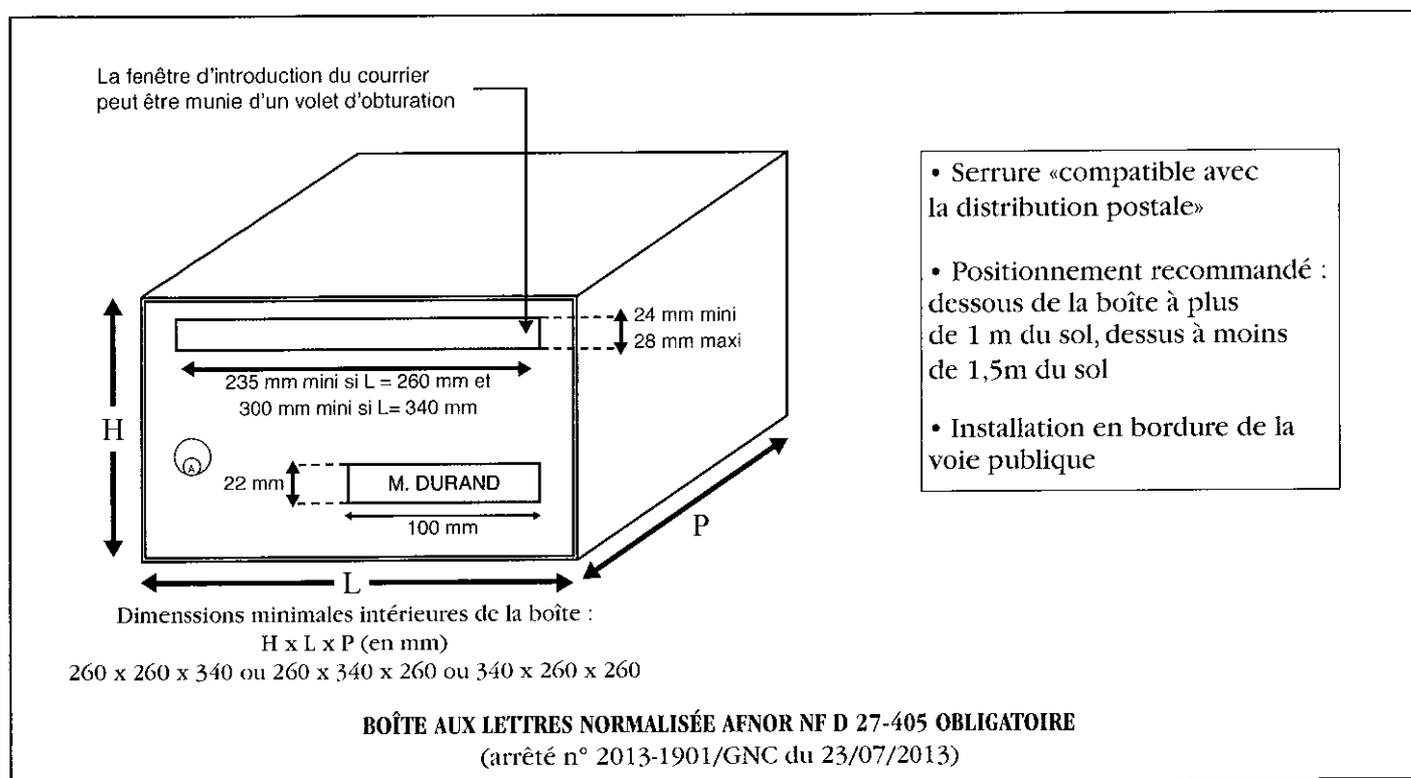
- À l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.
- Le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50m du sol et le dessous à moins de 1m.
- La boîte peut éventuellement être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Dans tous les cas, le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas placer la boîte derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

DIMENSIONS INTÉRIEURES MINIMALES :

260mm x 260mm x 340mm (la plus grande dimension peut être celle de la largeur, de la profondeur ou de la hauteur).

La porte doit :

1. comporter l'indication en lettres capitales des noms et prénoms des personnes concernées.
2. être munie d'une serrure compatible avec la distribution postale.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE :

- c'est une boîte de plus grandes dimensions pouvant recevoir des paquets,
- c'est une boîte offrant une meilleure résistance aux agressions extérieures (intempéries, vandalisme) ;
- c'est une boîte équipée d'une serrure compatible avec la distribution postale, permettant au facteur, grâce à un passe-partout spécifique, d'y déposer des objets qui ne peuvent être insérés par la fenêtre d'introduction du courrier. Vous éviterez ainsi un déplacement à votre agence OPT.

OÙ SE PROCURER LA BOÎTE NORMALISÉE ?

Auprès des fabricants, par correspondance, auprès des vépécistes, chez les quincaillers, dans les grands magasins, les grandes surfaces etc. Votre facteur est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT POSTAL ?

Dès que vous aurez installé votre boîte aux lettres normalisée, complétez la présente demande de raccordement (paragraphes A, B, et C) et adressez-là à l'agence OPT dont vous dépendez ou donnez-la à votre facteur. Pour les nouvelles habitations, n'oubliez pas de joindre avec votre demande de raccordement, l'attestation d'adresse délivrée par la mairie.

QUAND LE FACTEUR COMMENCERA-T-IL À DISTRIBUER LE COURRIER DANS VOTRE BOÎTE ?

Dès qu'un agent de l'OPT se sera assuré de la conformité de votre installation avec la réglementation en vigueur.